



DOSSIER

Une prévention à réinventer et à réinvestir
p.3 à 6



© SNUipp FSU

Faire front !

Le pays est traversé par des luttes sociales très fortes. Les mobilisations montrent l'attachement de la majorité de la population à la préservation d'un système solidaire de financement des retraites. La question de l'investissement dans des politiques sociales et éducatives au bénéfice de tous est centrale : le choix du collectif plutôt que la solution individuelle d'assurance privée et la préservation des services publics ! Les psychologues sont présents pour défendre des valeurs porteuses d'avenir pour le « vivre ensemble » citoyen.

Dans le même temps, les espaces intermédiaires que constituent les instances paritaires sont frontalement attaqués par le gouvernement. La loi de « transformation de la fonction publique » publiée le 6 août 2019, retirant des compétences aux commissions administratives paritaires, avec cette année, la gestion de la mobilité et en 2021 la gestion des avancements, comporte des risques importants de délitement de la fonction publique. Manque de places au concours, situation précaire des contractuel.les, assèchement des RASED fragilisent la profession de psychologues de l'EN en l'assignant à l'« expertise », au détriment des missions de prévention et d'accompagnement inscrites pourtant dans le décret.

Une vision bien réductrice d'un métier centré sur l'humain ! Avec la FSU, le SNUipp-FSU appelle les psychologues et les personnels des écoles à faire front.

SOMMAIRE

2 Les guides du ministère
Le mouvement inter académique
Des postes en vacance
Places au concours
IDPE : ça bloque

3-6 Comment évaluer ce qui n'est pas encore arrivé ?
La prévention dans toutes ses dimensions
La prévention en actes
Interview de Dominique de Peslouan « Prévenir, c'est venir devant »

7 La formation continue des PsyEN

8 Le groupe des 9 s'élargit
Les pys au congrès FSU
Agenda : deux journées d'étude les 24 et 25 juin 2020 à Paris



**PERMETTRE
A TOUS
LES ÉLÈVES
DE RÉUSSIR,
SANS
EXCEPTION.**

**C'EST BEAUCOUP
DEMANDER ?**



Les guides du ministère

En mai 2019, dans la lignée du guide orange pour l'apprentissage de la lecture, le MEN a publié un vadémécum « Repérer et accompagner les élèves en situation de souffrance psychique ». Si les psychologues y sont cités, aucun n'a participé au comité de rédaction. Quelle considération ce ministère a-t-il pour les psychologues et la richesse des approches théoriques plurielles qui articulent leurs pratiques ?

Places au concours

Lors de la création du corps des PsyEN, en 2017, 1670 candidats étaient inscrits au concours. Pour cette 4^{ème} session, un peu moins de 900 inscriptions ont été recensées, sachant que 200 places sont proposées (dont 105 pour les EDA au concours externe et 15 à l'interne). Ces chiffres ne permettront pas de combler les postes vacants et de remplacer les départs à la retraite. La FSU continue de porter la revendication d'un psychologue pour 800 élèves, conformément à la moyenne européenne.

La question du remboursement des frais engagés par les stagiaires lors de leur année de formation sera abordée lors d'une prochaine audience de la FSU au ministère.

IDPE : ça bloque

Depuis la mise en place du nouveau corps, les psychologues, intégrés ou détachés, ayant un parcours d'ancien « instituteur » (ex-cadre B), ne perçoivent plus l'IDPE (Indemnité Différentielle PE, créée par le MEN en compensation de la perte de l'Indemnité de résidence). Suite aux interventions répétées du SNUipp-FSU, le ministère a fini

par reconnaître les importantes conséquences financières subies par les personnels concernés et indique avoir engagé des travaux pour faire évoluer la réglementation en la matière. Le SNUipp-FSU réclame un échéancier pour un traitement rapide de la situation avec une compensation des conséquences financières.

Des postes en vacance

Dans de nombreuses académies, la vacance des postes met les psychologues en difficulté dans l'exercice de leurs fonctions. Ainsi, dans les Bouches-du-Rhône, 13 postes vacants (dont 10 sur la seule ville de Marseille) resteront suite au refus du DASEN de recourir à l'emploi de contractuels. Le SNUipp-FSU demande une augmentation importante des recrutements par concours pour faire face aux besoins qui vont s'accroître dans les prochaines années au vu des particularités (retraite, maternité...) de la profession.

Le mouvement inter académique (BO n°10 du 14.11.2019)

A compter du 1^{er} janvier 2020, les opérations de mobilité ne seront plus étudiées en CAPN. Les personnels devront être particulièrement attentifs à la fiche récapitulative qui leur sera transmise et leur permettra d'assurer un contrôle. Les

recours devront être individuels. Les psychologues qui feront cette démarche pourront être accompagnés par un.e élu.e du personnel, membre de l'organisation syndicale représentative de leur choix.



Une prévention à réinventer et à réinvestir

Si le statut des pys inclut des missions de prévention, l'institution les limite trop souvent à des avis et des bilans, induisant le sentiment des PsyEN d'être réduit.es à un rôle d'évaluation psychométrique.

Pour le SNUipp-FSU, la prévention est pourtant fondamentale pour un développement psychologique favorisant la réussite scolaire et l'émancipation.

Comment évaluer ce qui n'est pas encore arrivé ?

Dans notre société où tout doit être évaluable, il est de plus en plus difficile de faire admettre que la prévention est importante. Comme le souligne Martine Alcorta, directrice pédagogique du centre de formation de Bordeaux, « le but même de la prévention est de faire en sorte que ce que l'on craint n'ait pas lieu ». Il est donc complexe d'évaluer les effets de la prévention par l'absence même d'observables. Cette critique est souvent formulée pour écarter la discussion sur cet aspect de l'intervention psychologique ou des RASED. Dans les trois types de prévention (p. 4), c'est bien la prévention primaire qui est la plus difficile, voire la plus impossible à caractériser et à mettre en valeur. Aucun vadémécum ou guide de bonnes pratiques ne prend en compte

la prévention primaire. Par contre, les psychologues vérifient tous les jours, dans leurs pratiques, l'importance et la valeur de la parole dans un échange direct qui va au-delà des mots et qui peut produire des effets qui les surprennent eux-mêmes.

De manière générale, sur le terrain, la prévention est souvent laissée pour compte. Non par manque d'intérêt mais parce que les psychologues, bien que convaincu.es du caractère fondamental de la prévention, sont submergé.es par les demandes institutionnelles (MDPH, PAP, SEGPA.....). En formation initiale, les actions de prévention sont abordées pendant les stages de pratiques accompagnées. Les centres de formation spécialisée manquent de moyens financiers et humains pour balayer toute la richesse de la fonction.

La prévention réalisée par le ou la psychologue peut prendre de multiples formes. Certain.es, comme Daniëlle de l'académie de Lille, ont fait le choix de travailler en groupe en animant des ateliers psycho ou philosophiques, pratiques développées par Jacques Lévine, et par l'Association des Groupes de Soutien au Soutien (AGSAS). D'autres, comme Ghislaine de l'académie de Reims, ont initié une action autour

du jeu des 3 Figures développé par Serge Tisseron, ou encore une médiation par les dilemmes moraux dans la prévention des situations de harcèlement, comme Christophe dans l'Ain.

La prévention peut également se décliner sous forme d'entretiens individuels, entre le ou la psychologue et l'enfant, de manière ponctuelle ou régulière, dans le cadre d'un accompagnement. Le travail du psychologue avec la famille est également essentiel et fait partie intégrante de l'action de prévention.

Au niveau de l'école, la prévention peut aussi prendre la forme d'un travail de liaison avec les partenaires extérieurs comme ceux des ASE, CMP, CMPP, et des professions paramédicales, l'enseignant.e et le RASED (de manière informelle ou au cours des synthèses), ou encore comme Anne le pratique dans la Moselle, avec l'inscription de son projet « École Prévenante » dans le projet de plusieurs écoles.

Enfin, Dominique de Peslouan questionne la place actuelle de la psychologie à l'école. Comment la rendre plus prévenante ? Redonner de la place à la psychologie clinique dans son acception première d'être « au chevet du sujet ». Belle définition de la prévention.



La prévention dans toutes ses dimensions

Depuis des années on tient pour acquis que certains comportements dits déviants pourraient avoir leur origine dans la toute petite enfance. La notion de prévention se trouve alors englobée dans cette vision très et trop prédictive. Qu'en est-il dans la réalité ?

Parler de prévention à l'école renvoie à l'idée d'une action visant à empêcher l'apparition de quelque chose. Si l'on se réfère au modèle proposé par l'OMS, une classification en trois niveaux peut être retenue.

La prévention primaire a pour rôle d'empêcher l'apparition de signes d'inadaptation scolaire. Elle se niche dans certaines pratiques des psychologues qui sont au cœur du métier, comme accompagner un enfant vers un lieu nouveau, accompagner sa découverte d'une autre culture, accompagner vers l'autonomie... L'objectif premier étant le respect de l'enfant sujet de ses expériences.

La prévention secondaire s'adresse

aux élèves qui manifestent déjà des signes d'« inadaptation ». A l'école on la retrouve dans le travail mené avec les équipes enseignantes pour réfléchir et penser la difficulté. Les temps d'élaboration permettent de contrer l'effet normatif de l'école, et redonnent à l'élève une place d'enfant dans toute sa complexité et sa richesse dans son environnement propre. La place des familles y est centrale : l'enfant est d'abord l'enfant de ses parents avant d'être un élève. Il est donc primordial de pouvoir construire un climat de confiance autour de lui.

La prévention tertiaire englobe les actions visant à éviter la rupture avec l'institution scolaire. Ce qui revient à penser une école inclusive et bienveillante.

Alors que le travail de prévention est une mission fondamentale de l'école, les conditions dans lesquelles les psychologues de l'Éducation nationale sont amenés à l'exercer ques-

tionnent. Construire un tel projet est un travail d'orfèvre qui doit intégrer des spécificités comme celles du lieu d'intervention, des équipes et de problématiques particulières. Tout cela nécessite des temps d'élaboration. Or ils et elles sont trop souvent envahies par les autres missions qui leur incombent et par le sentiment que l'institution cherche à réduire leur travail à de l'évaluation.

Dominique de Peslouan rappelle que le travail de prévention est une mission fondamentale de l'école.

Pour le SNUipp-FSU, les conditions de travail doivent permettre aux psychologues de l'Éducation nationale de remplir l'ensemble de leurs missions, individuellement mais aussi dans le cadre d'une équipe de psychologues prenant en compte les orientations et les sujets d'intérêt de chacun. Soutenir ce travail passe par le développement de plans de formation continue ambitieux, en parallèle à un recrutement suffisant.

La prévention en actes

Pour la prévention, les PsyEN cherchent, partagent, innovent. Car pour être « au chevet du sujet » au sens où l'évoque Dominique de Peslouan, il faut faire preuve d'une belle inventivité pour enrôler et aider ceux qui en ont besoin à retrouver sens à l'école.



Le jeu des 3 figures

L'an passé, Ghislaine Ruckebusch, psychologue dans les Ardennes, a entamé une formation au jeu des trois figures, s'appuyant sur les travaux de Serge TISSERON. Une réponse possible à un climat de classe ou d'école peu satisfaisant. « Travailler l'empathie afin de donner à l'enfant une possibilité de se décentrer de ses pulsions entre bien dans une démarche de prévention ». Ce qui a été le plus difficile pour Ghislaine, ce sont les freins de l'administration. Elle a fini par porter seule cette action et autofinancer sa formation. Depuis septembre, elle forme l'enseignante spécialisée du RASED, ce qui leur permet un travail sur le long terme. Une porte semble s'ouvrir à travers trois jours de formation continue dans sa circonscription à destination de tous.tes les enseignants.



Dispositif « École Prévenante »

Depuis 10 ans, en Moselle, Anne Leclerc-Jacquet mène une action auprès de 10 classes maternelle labellisées REP+. Cette action est construite et intégrée aux projets d'école avec les enseignants spécialisés du RASED, selon deux axes des priorités nationales : conforter une école bienveillante et exigeante et favoriser le travail collectif de l'équipe éducative.

Trois fois par an, l'équipe élargie (enseignants, RASED, ATSEM, AESH, stagiaires...) est réunie pour réfléchir à l'accompagnement d'enfants qui interpellent les adultes. « Construire un bagage de compétences communes dans un respect mutuel est une priorité et nous cherchons à passer d'un dialogue des émotions à un dialogue des attentions. Il apparaît que cette école prévenante, pensée pour les enfants, le devient aussi pour les adultes. Cette posture professionnelle permet la co-construction d'une culture de la bienveillance et se propage à tous les enfants de l'école » précise Anne.



La médiation par les dilemmes moraux, prévenir les situations de harcèlement

Christophe Charpiot, psychologue dans l'Ain, s'inscrit également dans une démarche de prévention, afin de répondre aux situations d'intimidation voire de harcèlement entre enfants. « Nous avons opté pour une approche basée sur la capacité réflexive des élèves » explique-t-il. L'objectif est de développer l'exercice de la pensée critique et du libre arbitre afin d'apprendre à devenir un citoyen éclairé et responsable. Cela passe par la conduite de débats réglés, comme les envisageaient Jacques Lévine, notamment dans leur dimension ritualisante. Ce dispositif permet aux élèves de s'impliquer dans l'observation et l'évaluation orale de leurs pairs, et aux adultes de rompre la solitude du métier. Enfin, traiter des situations collectives est porteur pour les membres du RASED. »



Les ateliers d'écriture

Danielle Marteel, psychologue dans le département du Nord, a quant à elle mis en place des ateliers d'écriture visant à développer l'empathie. L'enfant est invité à essayer d'être « psychologue » le temps de l'atelier. « J'ai proposé ce dispositif à une classe de CM1 d'une école située en éducation prioritaire, à raison d'une séance par quinzaine, en liaison avec les objectifs du projet d'école d'amélioration du climat scolaire. On ne pense pas tous et toutes de la même façon : on écoute l'autre. Lors de cette activité inédite pour les élèves, ils se découvrent dans un travail introspectif inédit à l'école et s'ouvrent à l'altérité. L'activité de réflexion centrée sur ce qui nous constitue et qui constitue l'autre crée un climat de classe particulier où le respect et le silence s'installent, notamment au moment de la lecture des réponses de chacune et chacun. L'atelier psycho-Lévine n'a pas vocation à régler les conflits mais s'inscrit dans une démarche de prévention. »



© FSCSNUIpp

La prévention dans les textes

La circulaire n°2017-079 parue en avril 2017 a inscrit la prévention dans les missions des PsyEN.

Il s'agit de promouvoir les initiatives en matière de prévention des phénomènes de violence (violence contre les autres enfants mais aussi violence contre les adultes), de lutte contre les discriminations (liées au handicap, ethniques, sociales, difficultés...) et de promotion de l'égalité notamment entre les filles et les garçons.

La prévention doit porter sur des actions d'accompagnement des élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage et sur les risques de désinvestissement scolaire, en favorisant notamment l'adaptation scolaire.

Le chiffre :

144 pys
sur les 4200 pys en poste ont été retenus pour un module de formation d'initiative ministérielle.



Prévenir, c'est venir devant



C'est donc bien une prévention prévenante qui est seule éducative. Elle consiste à donner du sens à venir à des signes présents.



Dominique de Peslouan est titulaire d'une agrégation de philosophie, d'un doctorat en philosophie de l'éducation, d'une maîtrise en psychologie clinique. Maître de conférences honoraire à l'université de Nice, il vient de publier « Fragments philosophiques et psychologiques autour de l'éducation ». Entretien.

Quelle serait pour vous une véritable mission de prévention dans l'Éducation nationale ?

Prévenir du latin *prae-venire*, c'est étymologiquement, « venir devant », « aller au-devant de », anticiper. La prévention se confond donc avec la notion même d'éducation, dans la double signification de prendre soin, *e-ducare*, et de conduire vers, de guider, *e-ducere*, et s'oppose ainsi à deux attitudes : le fatalisme, le déterminisme biologique ou socio-culturel, où l'éducation paraît impossible et inutile, et l'attentisme, où l'éducation peut être différée dans l'attente d'une maturation de l'esprit, comme du corps, supposée suffire à son éveil.

La seconde attitude, cependant, peut aussi mettre en garde contre des actions précoces, précipitées, qui ne relèvent plus de l'aide, mais de préjugés, non plus d'une *prévention prévenante*, mais d'une prévention stigmatisante.

Il existe, en effet, une ambiguïté de la notion de prévention : prévenir

une maladie, au sens médical, ou un trouble, une difficulté, au sens psychologique et éducatif, mais aussi prévenir un désir, ou le traiter comme un simple besoin, d'une certaine manière l'empêcher de survenir, en se *mettant à la place de l'enfant*, donc en la lui enlevant. Voire encore prévenir un jugement, au sens juridique de *prévenu*, c'est à dire déjà supposé coupable. Ces deux dernières acceptions traitent l'individu comme un objet et non comme un sujet en devenir. *Prévenir* devient alors synonyme *d'empêcher, de protéger, celui d'enfermer.*

C'est donc bien une *prévention prévenante* qui est seule éducative. Elle consiste à donner du sens à *venir à des signes présents*. Ces *signes* peuvent être présentés par l'enfant : *des symptômes*, auxquels on doit donner du sens, parfois un sens, pour qu'une demande apparaisse, une communication s'établisse, une autorisation se prenne, permettant à l'enfant de devenir élève. Les traitements *symptomatiques*, aujourd'hui dominants dans le comportementalisme ambiant qui cherchent à supprimer le symptôme, suppriment aussi la demande ! Ces signes peuvent être proposés à l'enfant. L'école est un univers de signes, à partir desquels

l'enfant construit des liens, du langage, du sens.

Comment les missions du psychologue doivent-elles être orientées pour permettre une réelle efficacité en termes de prévention ?

Le psychologue de l'éducation nationale est bien sûr impliqué dans chacun de ces types de prévention, mais ses missions devraient être recentrées sur un objectif de prévention *primaire* et *secondaire*, et ne plus être prioritairement liées à l'orientation qui, si elle reste parfois préventive, ne peut résumer le rôle souhaitable de la psychologie à l'école.

Ces missions devraient donc s'ouvrir, au-delà de la psychométrie, vers la psychologie clinique, au plus près de l'enfant, de sa parole *ou de son silence*, de sa souffrance, de ce qui est sa dynamique évolutive et ses possibilités, même résiduelles, de progrès et de projection dans l'avenir.

FORMATION CONTINUE DES PSYEN

La circulaire n°2019-133 rappelle que les psychologues de l'EN doivent faire évoluer leurs pratiques professionnelles en tenant compte notamment des évolutions scientifiques, techniques ou sociales pour toujours mieux répondre aux besoins des élèves. Pourtant, dans les contenus déclinés dans le paragraphe « personnels pédagogiques et psychologues de l'éducation nationale », seule la dimension pédagogique est mise en avant. Malgré ses engagements, le ministère n'organise pas de groupe de travail pour traiter l'ensemble des problèmes liés à la formation, initiale, continue ou passerelle.

Localement, les modalités de mises en place la formation continue sont très diverses d'une académie à l'autre.

A Reims, un conseil de formation (PsyEDA élu.es et un PsyEDA désigné par département) a construit 3 journées de formation. À Bordeaux, des thématiques ont été proposées en lien avec la DAFPEN et le responsable de l'école inclusive, alors qu'à Lille, une association professionnelle locale organise et anime la formation continue des PsyEDA. Si ces formations sont gratuites dans les Hauts-de-France, elles sont payantes dans l'académie de Clermont-Ferrand. Sur Créteil, une formation inter spécialité est ouverte sur l'inclusion scolaire.

Il existe parfois des disparités au sein même des académies. Ainsi à Poitiers, des formations « cellules de crise » et « WISC V » sont proposées mais seulement pour certains départements. Dans la Meuse et les Vosges, les psychologues bénéficient d'analyse de pratiques ou de groupe d'inter vision, mais pas en Moselle.

Pour d'autres, comme à Amiens, il existe peu de stages conçus spécifiquement pour les psychologues. En contrepartie, les stages dédiés aux assistants sociaux et personnels de santé leur sont ouverts. A Orléans-Tours,



© FSC SNUipp

ils et elles bénéficient d'autorisations d'absence pour participer aux congrès locaux avec un défraiement partiel.

Sur le plan national, pour 2019-2020, 139 modules de formation d'initiative ministérielle étaient ouverts, dont certains aux psychologues. La liste des modules est publiée au BO du 16-18-4-2019.

En outre, les personnels souhaitant étendre leur formation, voire se réorienter, ont la possibilité de solliciter un congé de formation. Si 3 ans peuvent être accordés, l'indemnité mensuelle d'un montant équivalent à 85 % du traitement brut, ne peut être perçue que pendant 12 mois.

Les psychologues comme tous les agents de la fonction publique d'État bénéficient d'un crédit annuel d'heures de formation professionnelle, sur leur compte personnel de formation. Ces heures, mobilisables à leur initiative, peuvent servir à l'acquisition d'un diplôme, développer des compétences dans le but d'une reconversion professionnelle ou d'approfondissement de ses connaissances. Un.e agent.e acquiert 24 heures par an jusqu'à un seuil de 120 heures. Passé ce seuil, il.elle acquiert 12 heures par an dans la limite de 150 heures.

DES STAGES SYNDICAUX

Des stages de formation syndicale, ouverts à tou.tes, syndiqué.es ou non, gratuits et de droit, le SNUipp FSU et la FSU en organisent régulièrement. A destination des enseignant.es et des psychologues, ils offrent des occasions de parler notamment métier hors cadre institutionnel.

Le droit à la formation syndicale est de 12 journées par an.

Un psychologue pour coordonner

Recenser les besoins en formation continue pourrait être une des tâches du « psychologue coordinateur » que le SNUipp-FSU demande pour l'échelon départemental, avec l'organisation de temps d'échanges entre psychologues EDA et EDO, sur des problématiques liées par exemple à la liaison CM2-6ème, aux interventions en situation d'urgence, aux actions de prévention. Cette fonction de coordination, sans statut hiérarchique, permettrait de mieux structurer la profession.

Le groupe des 9 s'élargit

Depuis le 2 octobre 2019, le SGEN-CFDT a rejoint le groupe des 9 (A.PsyEN, AEPU, AFPEN, FFPP, SE-UNSA, SFP, SNES-FSU, SNP, SNUipp-FSU) en signant le texte « Principes, engagements et valeurs des organisations participant au G9 ». Le désormais groupe des 10 a été reçu en audience au ministère sur la question du devenir des CIO et a réaffirmé son opposition au démantèlement des services de l'orientation.

Les pys au congrès FSU

Début décembre, la FSU a tenu son congrès et les PsyEN y étaient représenté.es pour porter leurs revendications. Plusieurs sujets sont encore à traiter avec le ministère, comme le suivi de la formation, le bilan des concours, la formation passerelle, l'accompagnement des contractuel.les, la structuration du corps, l'harmonisation des régimes indemnitaires.

Le nombre de places offertes aux concours reste trop insuffisant pour permettre de combler les postes vacants et de tendre vers la moyenne européenne de « un psychologue pour 800 élèves ». Entre 2017 et 2020, la baisse du nombre de places aux concours externe et interne est de 39 %, et la spécialité des EDO est la plus impactée. Face au constat des RASED incomplets et du démantèlement du réseau des CIO, le SNES-FSU et le SNUipp-FSU entendent lutter pour une meilleure reconnaissance de l'apport des psychologues, au bénéfice des élèves, de leurs parents et des équipes éducatives, dans la pluralité des approches et des courants théoriques qui irriguent le champ de la psychologie.

Élection du nouveau collectif des psychologues du SNUipp

Le 15 janvier dernier, le conseil national du SNUipp-FSU a élu les 12 membres du collectif des psychologues pour le mandat 2019-2022. Animé par les 4 co-responsables nationales : Delahaye Natacha (51), Koessler Emmanuelle (57), Osika Véronique (77) et Panier Natacha (93), il est composé de Canquouet Christa (06), Rochat Fabienne (13), Diop Valérie (19), Jacques Olga (21), Laurent-Bernard Dorothee (29), Bernat Véronique (30), Bénard Candice (59), Hubert Nacera (60), Dalia Françoise (64), Badiou Arnaud (69), Celle Franck (73) et Saas Véronique (92).

A vos agendas

Pour la première fois, le SNUipp-FSU et le SNES-FSU organisent deux journées d'étude autour de la psychologie dans l'Éducation nationale. Elles se tiendront à Paris les 24 et 25 juin 2020. Surveillez l'ouverture des inscriptions !

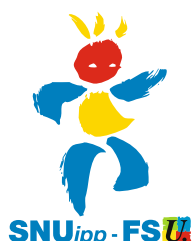
De ce fait, le colloque annuel des psychologues de la FSU, réunissant les psychologues de divers secteurs publics (Éducation nationale, Pôle emploi, Protection judiciaire de la jeunesse, Pénitencier et administration territoriale), se tiendra en novembre 2020. Date et contenus seront communiqués ultérieurement.

PLUS DE **54 000**
ADHÉRENTES ET ADHÉRENTS



VOUS NOUS
SUIVEZ ?

adhérer.snuipp.fr
1^{er} SYNDICAT DES ÉCOLES



► DIRECTEUR DE PUBLICATION : Jean-Pierre Clavere ► RÉDACTION : Françoise Dalia, Natacha Delahaye, Emmanuelle Koessler, Véronique Osika, Natacha Panier. ► CONCEPTION GRAPHIQUE, RÉALISATION & IMPRESSION : L'IMPRIME Encore ► PRIX DU NUMÉRO : 0,80 €

SNUIPPINFOS

Publication nationale trimestrielle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
CPPAP 0924505288 ISSN 0183-0244 | 128 boulevard Blanqui, 75013 Paris | 01 40 79 50 00 | snuipp@snuipp.fr